

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05700

Numéro SIREN : 824 587 935

Nom ou dénomination : 2JL

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2022 sous le numéro de dépôt 6779

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2JL</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>	
Adresse de l'entreprise : <b>25 BIS RUE DES SABLES</b>		33320 EYSINES	
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Numéro SIRET * <b>8 2 4 5 8 7 9 3 5 0 0 0 1 9</b>			
		Exercice N, clos le, <b>31122020</b>	
		N-1 <b>31122019</b>	
		Brut <b>1</b>	
		Amortissements, provisions <b>2</b>	
		Net <b>3</b>	
		Net <b>4</b>	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA	
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	AB	AC
		Frais d'établissement *	
		CX	CQ
		Frais de développement *	
		AF	AG
		Concessions, brevets et droits similaires	
	AH	AI	
	Fonds commercial (1)		
	AJ	AK	
	Autres immobilisations incorporelles		
	AL	AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	AN	AC	
	Terrains		
AP	AC		
Constructions			
AR	AS		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
AT	AU		
Autres immobilisations corporelles			
AV	AW		
Immobilisations en cours			
AX	AY		
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	CS	CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
	CU	CV	
	Autres participations	313 310	313 310
	313 310		
BB	BC		
Créances rattachées à des participations	95 850	95 850	
BD	BE		
Autres titres immobilisés			
BF	BG		
Prêts			
BH	BI		
Autres immobilisations financières *	2 948	2 948	
2 948			
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	
<b>412 108</b>	<b>412 108</b>	<b>316 258</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	BL	BM
		Matières premières, approvisionnements	
		BN	BO
		En cours de production de biens	
		BP	BQ
	En cours de production de services		
	BR	BS	
	Produits intermédiaires et finis		
	BT	BU	
	Marchandises		
	BV	BW	
Avances et acomptes versés sur commandes			
<b>CREANCES</b>	BX	BY	
	Clients et comptes rattachés (3) *		
	BZ	CA	
17 482	17 482	195	
CB	CC		
Autres créances (3)			
CC	CC		
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>DIVERS</b>	CD	CE	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)		
CF	CG		
1 179	1 179		
CH	CI		
Charges constatées d'avance (3) *			
CJ	CK		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>18 661</b>	<b>195</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>	CW		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	CM		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
CN			
Ecarts de conversion actif * (VI)			
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>430 769</b>	<b>430 769</b>	
<b>430 769</b>	<b>430 769</b>	<b>316 453</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	98 798
	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Comptes approuvés par l'AGO  
du 30 Juin 2021  
Pour copie certifiée conforme  
La Gérance,

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2JL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 2 000 ..... )	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	89 279	
	Report à nouveau	DH		19 121
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>141 493</b>	<b>70 358</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	10 655	7 993
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>243 627</b>	<b>99 472</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	111 462	146 922
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	75 680	70 059
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>187 142</b>	<b>216 981</b>
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>430 769</b>	<b>316 453</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	111 417	216 981
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		115	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2JL</b>		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 078	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	2 078
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	(2 078)	
<b>opérations en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée * <b>(III)</b>					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * <b>(IV)</b>					GI		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)					GJ	148 772	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	80 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	148 772	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 477	
	Différences négatives de change					GS	2 864	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 477	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	146 295	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	144 217	
							74 784	

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2JL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 764
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 662
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	4 426
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(2 662) (4 426)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	62
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	148 772 80 000
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	7 279 9 642
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	141 493 70 358
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		2 662	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise **SARL 2JL**

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes) \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN	KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2	KP		KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS		KT	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX			
	Matériel de transport *				KY		KZ	LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL	LM			
	TOTAL III				LN		LO	LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T		
Autres participations				8U	313 310	8V	8W 95 850				
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 948	1U	1V				
TOTAL IV				LQ	316 258	LR	LS 95 850				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	316 258	ØH	ØJ 95 850				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		TOTAL I				1	2	3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN			CØ		DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO			LV		LW	1X			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG	MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK		ML		
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	MN		MO			
	Matériel de transport		IV		MP	MQ		MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT		MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND	NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	ØY 409 160		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F 2 948		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	NK 412 108		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL 412 108		ØM		

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2JL**Néant 

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10</b> <b>TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2JL** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	PF	PG	PH			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO			
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT			
<b>TOTAL III</b>		QU	QV	QW	QX			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN	ØP	ØQ	ØR			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL	2 662		NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	2 662	NQ	NR	NS	NT	NU				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	2 662	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	2 662		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2JL**

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	7 993	TM	2 662	TN	TO	10 655
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	<b>7 993</b>	<b>2 662</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>	<b>10 655</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z		<b>TW</b>	<b>TX</b>				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA			
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>7 993</b>	<b>2 662</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>	<b>10 655</b>	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF				
		UG		UH				
		UJ	2 662	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	95 850	UM	95 850	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT	2 948	UV	2 948	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée* UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	17 482	VM	17 482
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>116 280</b>	VU	<b>116 280</b>
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	111 462	35 737	75 725	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	75 680	75 680			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>187 142</b>	VZ	<b>111 417</b>	<b>75 725</b>
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	29 959
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 346	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2JL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122020</b>							
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	141 493				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XB				
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	P art des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	34 914			
	Quote-part. Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIMES PARTICULIERS ET MODALITÉS PARTICULIÈRES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					18					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
<b>TOTAL I</b>					WR	176 407					
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)					WT						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP					
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	7 439	WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					WZ					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XA	141 333	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septidécies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	34 852
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC	YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )					XI	222	XH	176 185			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		XJ				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL				
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	222	XO	0			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2JL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	24 521	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	24 521	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	24 521	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT.</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2JL</b>										Néant <input type="checkbox"/>																										
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	19 121	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	200																												
						- Autres réserves	ZD	89 279																												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	70 358		Dividendes		ZE																													
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF																													
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>89 479</b>		Report à nouveau		ZG																													
										<b>TOTAL II</b>		<b>ZH</b>		<b>89 479</b>																						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :																								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ																																
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT																																
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8		XQ																																
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU																																
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		1 776		2 074																												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																																
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST		302		279																												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		<b>2 078</b>		<b>2 353</b>																											
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW																																
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z																																
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX																															
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY																																
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ																																
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *			ØB																																
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																																
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK			%		%																											
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP								ZR																										
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)																										
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG																								
										- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH																								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	222	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																												
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																												
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	142 390	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																												
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	8	2	4	5	8	7	9	3	5	0	0	0	1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2JL** Néant

### A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

### B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19% (1)
				⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)	(B)	(C)		
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 2JLNéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2JL</b>					Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2JL</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <b>01012020</b>	et clos le : <b>31122020</b>	Durée en nombre de mois	<b>12</b>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	<b>TOTAL 1</b>	OX	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>TOTAL 2</b>	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>TOTAL 3</b>	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			SA
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	855 946
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

**« 2JL »**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 2.000,00 Euros**  
**Siège social : 25 Bis, Rue des Sables**  
**33320 EYSINES**

**R.C.S BORDEAUX : 824 587 935**

-----

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT  
SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir un **bénéfice** de **141 492,81** Euros.


L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **141 492,81** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices de la société.

Copie certifiée conforme

**La gérance**



**« 2JL »**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 2.000,00 Euros**  
**Siège social : 25 Bis, Rue des Sables**  
**33320 EYSINES**

**R.C.S BORDEAUX : 824 587 935**

-----

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT  
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir un **bénéfice** de **141 492,81** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **141 492,81** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices de la société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Copie certifiée conforme

**La gérance**

